

L'an deux mille vingt, le 28 du mois de septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 22 septembre 2020, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35  
Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers présents : 31  
Nombre de conseillers votants : 34

**Etaient Présents** : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Philippe TARDY, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

**Absents ou excusés avant donné pouvoir** : Cihan KARA ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Ludovic ARMOËT ayant donné pouvoir à Michaël DAVID, Saïd SAÏDANI, Chantal SANCHO ayant donné pouvoir à Madame Christine GLEMAIN.

### Attribution d'un véhicule de fonction à la Directrice Générale des Services

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés ;

**Vu** la délibération n°2020-21 du 28 mai 2020 portant dispositions sur le renouvellement des emplois fonctionnels de la commune de Cenon ;

**Vu** l'arrêté de nomination n°2020-478 portant nomination de Mme Laetitia ROUGER aux fonctions de Directrice Générale des Services de la Commune de Cenon ;

**CONSIDERANT** ; d'abord, que les fonctions de Directrice Générale des Services sont de nature à induire de nombreux déplacements professionnels pour la titulaire du poste,

**CONSIDERANT** ; ensuite, que l'attribution d'un véhicule de fonction ne peut être accordée selon les dispositions législatives actuellement en vigueur qu'à un directeur général des services d'une commune de plus de 5 000 habitants ; que selon le dernier recensement de l'INSEE, la commune de Cenon regroupe une population municipale de 24 975 habitants ; que la condition est donc remplie ;

**CONSIDERANT** ; enfin, que le véhicule de fonction est un bien de la collectivité mis à disposition de l'employeur à son agent dans le cadre d'une utilisation professionnelle et privée, se distinguant en cela du véhicule de service ;

**DECIDE** ainsi que ; un véhicule de fonction sera attribué à Madame Laetitia ROUGER dans le cadre de ses fonctions de Directrice Générale des Services de la Commune de Cenon. Elle pourra également jouir de la libre utilisation de ce bien dans le cadre de ses déplacements privés. Toutes les diligences fiscales afférentes à l'octroi de cet avantage en nature sont à la charge de son bénéficiaire et relèvent de sa seule responsabilité.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par**  
**34 voix pour**  
**0 abstention**  
**0 voix contre**

**Attribue à Madame Laëtitia ROUGER dans le cadre de ses fonctions de Directrice Générale des Services de la Commune de Cenon un véhicule de fonction et précise qu'elle pourra également jouir de la libre utilisation de ce bien dans le cadre de ses déplacements privés.**

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire  
**Jean-François EGRON**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200928-2020-109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2020

Publication : 01/10/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.